



CORRIDA DES GAZIERS

Règlement de course de la 1ère édition

Vendredi 19 Décembre 2025

Contact :

Mail : gaziersdesmonts@gmail.com

Instagram : [@gaziersdesmonts](https://www.instagram.com/gaziersdesmonts)

Site internet : gaziersdesmonts.fr

Site de course : Place de la Poterne, 42140 Chazelles-Sur-Lyon

Article 1 : Organisation	2
Article 2 : Catégories	2
Article 3 : Parcours et distances	2
Article 4 : Départs et arrivées	3
Article 5 : Participations et handisport	3
Article 6 : Inscription Corrida	3
Article 7 : Annulation	3
Article 8 : Retrait des dossards	3
Article 9 : Ravitaillements et animation	4
Article 10 : Respect de l'environnement	4
Article 11 : Assistance - Abandon	4
Article 12 : Sécurité routière	4
Article 13 : Barrières horaires	5
Article 14 : Modification/ Annulation des épreuves	5
Article 15 : Assurance responsabilité civile	5
Article 16 : Contrôles/ Abandons	5
Article 17 : Droit d'image	5
Article 18 : Loi informatique et liberté	5
Article 19 : Remise des prix	6
Article 20 : Acceptation complète du règlement	6

Article 1 : Organisation

La première édition de « la Corrida des Gaziers » est organisée par l'association « Gaziers des Monts ». Le présent règlement s'applique aux courses ci-dessous :

- Course 6-10 ans (1,2km)
- Course 11-14 ans (3km)
- Corrida (8km)

Article 2 : Catégories

CATÉGORIES CORRIDA

(valables au 19 décembre 2025)

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Séniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
Juniors	JU	2007 et 2008
Cadets	CA	2009 et 2010
Minimes	MI	2011 et 2012
Benjamins	BE	2013 et 2014
Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019

- **CORRIDA 8KM** : Ouverte à partir de **Cadets (CA)**
- **COURSE 6-10 ANS** : Ouverte aux **Poussins (PO)** et **Eveil Athlétique (EA)**
- **COURSE 11-14 ANS** : Ouverte aux **Minimes (MI)** et **Benjamins (BE)**

Article 3 : Parcours et distances

Corrida : Il s'agit de 4 boucles de 2 km tracées dans le village de Chazelles-sur-Lyon pour un total de 8 km. Les parcours seront entièrement balisés et sécurisés (cf section sécurité).

Course 6-10 ans : Il s'agit d'une course de 1,2 km.

Course 11-14 ans : La course représente une boucle de 3km.

Les accès restant présents sur le parcours sont sécurisés par nos signaleurs. Toutefois, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Il est expressément demandé aux participants de **ne jeter aucun emballage sur le trajet** (en dehors des zones "déchets", voir article 10).

Article 4 : Départs et arrivées

Le départ et l'arrivée de chacune des courses ont lieu sur la place Poterne au centre du village avec à proximité le ravitaillement d'arrivée, la zone festive et les buvettes.

Les horaires de départs sont les suivantes :

- Course 6-10 : **18h50**
- Course 11-14 : **19h15**
- Corrida 8 km : **19h45**

Article 5 : Participations et handisport

Les épreuves sont ouvertes à tous, que la personne soit licenciée ou non (PPS obligatoire pour les non-licenciés).

L'âge minimum pour prendre part à une course est de 6 ans.

Pour la corrida, le règlement impose d'être âgé de 15 ans pour pouvoir prendre le départ.

Les catégories d'âge donnent ensuite lieux à des classements par catégorie et par genre.

Les différentes courses sont ouvertes à la catégorie handisport. Merci de nous contacter en amont pour inscrire une joëlette ou un binôme pour cette catégorie.

Article 6 : Inscription Corrida

Les inscriptions se feront sur le site des gaziers via une page HelloAsso. Retrouvez le lien directement dans la rubrique inscriptions du site internet. Lors de l'inscription, il vous faudra fournir un PPS ou votre licence FFA pour les personnes majeures. Vous pouvez faire votre PPS sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>

Pour les mineurs, il vous faudra compléter et transmettre l'autorisation parentale à télécharger sur le site gaziersdesmonts.fr

Les prix des inscriptions sont les suivantes :

- Course 6-9 ans : 2 euros
- Course 10-14 ans : 2 euros
- Corrida 8 km : 10 euros

Article 7 : Annulation

L'engagement est ferme et définitif et ne pourra pas faire l'objet de remboursement (hors annulation de la course par l'organisation, voir article 14).

Article 8 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se déroule dès 17h30 à l'OMS de la mairie de Chazelles sur Lyon juste à proximité du départ, à cette adresse : 2 rue Emile Rivoire.

Dans l'inscription sera compris un cadeau de départ.

Il est important de prévoir des épingles à nourrice pour accrocher le dossard au t-shirt ou ceinture porte dossard (3 points d'attaches minimum).

Article 9 : Ravitaillements et animation

Un ravitaillement d'arrivée sera assuré pour chaque course avec du solide et du liquide. Pour la corrida 8km, un ravitaillement en eau se tiendra en plus dans la cour du musée du chapeau aux km 0,5 / 2,5 / 4,5 / 6,5.

Article 10 : Respect de l'environnement

Des poubelles seront mises en place sur le parcours et sur le site de l'événement. Toute personne surprise en train de jeter des déchets sur le parcours ou autre part que dans les "zones déchets" sera disqualifiée. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 11 : Assistance - Abandon

- L'assistance sera assurée par des secouristes.
- Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse.
- Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.
- Les coureurs s'inscrivant à la Corrida des Gaziers se sont assurés d'avoir le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité.
- Les secouristes se réservent le droit d'évacuer directement le blessé sur un hôpital (en lien avec le SAMU 42).
- Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens.
- Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

Votre demande d'inscription et votre PPS vaut déclaration de bonne santé et affirmation de non contre-indication médicale. L'association organisatrice est assurée en Responsabilité Civile pour cet événement, elle est assistée par des équipes de secouristes. L'association organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de problème médical chez un participant.

Article 12 : Sécurité routière

Les routes empruntées par les différentes courses seront totalement fermées le jour J.

Les routes seront bloquées par des barrières avec la présence d'un bénévole auprès de chacune. N'hésitez pas à leur demander des informations afin de trouver votre chemin.

Des déviations seront mises en place, veuillez à bien suivre ces dernières pour rejoindre votre destination.

Lors de votre arrivée sur le site de course, merci de bien respecter le code de la route et les différentes zones de stationnement mises en place.

Les routes seront rouvertes à 21h30.

Article 13 : Barrières horaires

Pour les courses enfants, aucunes barrières horaires n'est mise en place. Pour la corrida le temps limite est fixé à 1h30.

Article 14 : Modification/ Annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries, attentats...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler les épreuves sur demande préfectorale. Un remboursement de l'inscription sera alors mis en place.

Article 15 : Assurance responsabilité civile

L'association organisatrice déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile conforme aux dispositions des articles L.321-1 et suivants du Code du sport, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de ses préposés et des participants agissant dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Cette assurance couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers. Elle ne prend pas en charge les accidents corporels que les participants pourraient se causer à eux-mêmes ou entre eux. Il appartient à chaque concurrent de vérifier qu'il bénéficie d'une couverture individuelle accident adaptée.

Article 16 : Contrôles/ Abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le dossard devra être entièrement lisible (ni coupé, ni plié) lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

Article 17 : Droit d'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Corrida des gaziers à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Corrida des Gaziers, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus

longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et rectification des données personnelles le concernant.

Article 19 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu après l'ensemble des courses :

Pas de classement sur les courses enfants, seulement le plaisir de courir.

Sur la corrida, le classement scratch récompensera les 3 premières femmes et hommes + les premiers (H et F) de chaque catégorie seront récompensés.

Il n'y a pas de cumul de récompense : un athlète récompensé au scratch ne sera pas récompensé dans sa catégorie, le lot sera accordé au deuxième de la catégorie.

Article 20 : Acceptation complète du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.